



Règlement jeu concours « Déplaçons-nous autrement » du 27 mars 2025

Article 1 – Organisation

L'association EPOPEA organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat, à l'occasion de la deuxième édition de la journée « Déplaçons-nous autrement », qui se tiendra le 27 mars 2025 à Caen.

Ce jeu, intitulé **Tombola « Déplaçons-nous autrement »**, est organisé par l'association EPOPEA Caen Normandie Science et Innovation Park dont l'adresse est : Hôtel de la Communauté urbaine, 19 avenue Pierre Mendès France 14000 Caen.

Le tirage au sort aura lieu à la fin de l'événement du jeudi 27 mars 2025, à partir de 15h15 et en présence de l'ensemble des organisateurs.

Article 2 – Le principe de la Tombola « Déplaçons-nous autrement »,

La tombola « **Déplaçons-nous autrement** » vise à encourager les apprenants et étudiants à adopter le vélo, ou tout autre moyen de transport, que ce soit pour leurs déplacements quotidiens ou leurs loisirs.

Pour participer, il suffit d'assister à la journée de sensibilisation sur la mobilité douce et de visiter au moins **trois stands partenaires**. Un flyer sera distribué aux participants volontaires, et chaque passage à un stand sera validé par un **tampon**.

Une fois **trois tampons** collectés, le participant pourra s'inscrire au tirage au sort et tenter de **remporter l'un des nombreux lots en jeu** (voir article 6).

La participation est **individuelle** et ouverte à toute personne remplissant les conditions de l'article 3.

Article 3 – Conditions de participation au tirage au sort

La participation à cette tombola est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique, apprenant ou étudiant au sein d'établissements de formation ou d'enseignement supérieur implantés sur la Communauté urbaine Caen la mer.

Les personnes n'ayant pas la carte d'apprenant (statut apprenti...) ou d'étudiant ne pourront participer à la Tombola. Ce justificatif sera exigé lors de la remise des lots.

La participation est limitée à une seule participation par personne.

Toute participation qui s'avèrerait litigieuse pourra être considérée comme nulle par les organisateurs. Les organisateurs de la tombola ainsi que l'ensemble des partenaires engagés dans cet événement, ne pourront pas prendre part au tirage au sort.

Les lots seront à récupérer par les gagnants au siège de l'association EPOPEA, 19 avenue Pierre Mendès France à Caen.

Les gagnants conviendront avec les organisateurs du jour et de l'heure de cette remise de lots.

Article 4 – Modalités de participation

Sur le flyer, coupon de participation à la tombola, il est demandé de renseigner, pour chaque participant le nom, le prénom, l'établissement de formation ou d'enseignement et une adresse mail. Une fois le coupon renseigné, chaque joueur doit déposer le document dans l'urne prévue à cet effet sur place, le jeudi 27 mars 2025.

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre de l'opération « Déplaçons-nous autrement » et ne seront pas archivées.

Article 5 – Calendrier

La journée « **Déplaçons-nous autrement** » aura lieu le **27 mars 2025**, en même temps que la tombola.

Les gagnants seront contactés à partir du 28 mars 2025 afin de convenir d'une date pour venir chercher leurs lots. Les lots devront être distribués au plus tard le 27 mai 2025.

Article 6 – Lots

La tombola sera dotée des lots suivants :

- Lot 1 : Un bon d'achat pour un vélo issu du réemploi d'une valeur de 250 euros à valoir à la Maison du vélo.
- Lot 2 : Un bon d'achat pour un vélo issu du réemploi d'une valeur de 250 euros à valoir à la Maison du vélo.
- Lot 3 : Un bon d'achat pour un vélo issu du réemploi d'une valeur de 250 euros à valoir à la Maison du vélo.
- Lot 4 : Un bon d'achat pour un vélo issu du réemploi d'une valeur de 250 euros à valoir à la Maison du vélo.
- Lot 5 : Un bon d'achat pour un vélo issu du réemploi d'une valeur de 200 euros à valoir à la Maison du vélo.
- Lot 6 : Un bon d'achat pour un vélo issu du réemploi d'une valeur de 200 euros à valoir à la Maison du vélo.
- Lot 7 : Un abonnement annuel Vélolib d'une valeur de 24 euros accompagné d'une housse de selle offerte par Caen la mer et d'une escale Découverte à la Thalasso Deauville Algotherm (valeur 160€) offerte par le Groupe GILBERT.
- Lot 8 : Un abonnement annuel Vélolib d'une valeur de 24 euros accompagné d'une housse de selle offerte par Caen la mer et d'un abonnement mensuel au Stadium (valeur 50€).
- Lot 9 : Un abonnement annuel Vélolib d'une valeur de 24 euros accompagné d'une housse de selle offerte par Caen la mer, un casque de sécurité vélo ainsi qu'un antivol offerts par le CESI.
- Lot 10 : Un abonnement annuel Vélolib d'une valeur de 24 euros accompagné d'une housse de selle offerte par Caen la mer, une Box Cosmétiques offerte par le Groupe GILBERT et un casque de sécurité vélo ainsi qu'un antivol offerts par le CESI.
- Lot 11 : Un abonnement annuel Vélolib d'une valeur de 24 euros accompagné d'une housse de selle offerte par Caen la mer et de deux repas à consommer au restaurant pédagogique de l'ICEP Formation, un casque de sécurité vélo ainsi qu'un antivol offerts par le CESI.
- Lot 12 : Un casque de sécurité vélo et un antivol offerts par le CESI.



Les prix ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèce ou chèque, d'aucun échange, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les lauréats seront avertis par courrier électronique des lots remportés et devront les récupérer au siège de l'association EPOPEA, 19 avenue Pierre Mendès France à Caen, sur présentation d'un justificatif de statut d'apprenant ou d'étudiant.

Comme indiqué à l'article 5, passé le 27 mai 2025, tous les lots non remis ou non récupérés par les personnes tirées au sort redeviendront la propriété exclusive de l'organisateur.

Le participant ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'organisateur en cas de dommages survenus lors de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des lots gagnés.

Article 7 – Dépôt

Le règlement du jeu concours sera consultable gratuitement depuis le site internet caennormandiedevveloppement.fr, gestionnaire du site internet de l'association EPOPEA.

Article 8 – Dispositions générales

L'inscription à la Tombola, vaut acceptation de ce règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du concours, son déroulement, ainsi que sur ses résultats et l'attribution des prix. Le jeu concours pourra être annulé, différé, modifié, écourté ou suspendu dans le cas de tout événement étranger à la volonté des organisateurs, et notamment en cas de force majeure et/ou de destruction des biens constituant la dotation du jeu.

Article 9 – Lois informatiques

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles les concernant. Les personnes qui souhaiteraient exercer ce droit pourront le faire auprès du Service communication de la Communauté urbaine Caen la mer (communication@caenlamer.fr)

Article 10 – Partenaires

Le jeu concours est organisé par l'association EPOPEA, et le collectif des écoles membres du groupe de travail Mobilité. Toutefois, des partenaires se sont associés pour constituer la dotation en lots, l'organisation et la promotion de l'opération : Twisto, l'association Vélisol, Déralleurs Campus, l'Office de tourisme de Caen la mer, le Pôle Formation GON, l'ICEP Formation, LISI Medical, les Laboratoires Gilbert, le CESI, Mon trajet Vert, NOMAD Normandie, Caen Normandie Développement, Caen la mer.